

**PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX**

Convocations et affichage : 15/03/2013

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. GAILLARD Michel – Mme GIROUD Patricia - M. GURET Gérard - M. BENARD Serge - M. CHORRIER COLLET Sébastien.

Absents : M. TOURNIER Hervé -M. TOURNIER Michel - M. NEYRET Matthieu.

Présidente : Mireille MORNAY.

Secrétaire de séance : Mme Patricia GIROUD.

**1. APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 22 FEVRIER 2013**

Pas de remarque.

**2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 M14**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	102 249.84 €	0.00 €	0.00 €	61 528.66 €	102 249.84 €	61 528.66 €
Opérations de l'exercice	97 376.98 €	195 299.41 €	273 910.77 €	359 248.87 €	371 287.75 €	554 548.28 €
<b>TOTAUX</b>	<b>199 626.82 €</b>	<b>195 299.41 €</b>	<b>273 910.77 €</b>	<b>420 777.53 €</b>	<b>473 537.59 €</b>	<b>616 076.94 €</b>
Résultats de clôture	4 327.41 €			146 866.76 €	0.00 €	142 539.35 €
Restes à réaliser	12 109.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 109.02 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>211 735.84 €</b>	<b>195 299.41 €</b>	<b>273 910.77 €</b>	<b>420 777.53 €</b>	<b>485 646.61 €</b>	<b>616 076.94 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>16 436.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>146 866.76 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>130 430.33 €</b>

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOTE : (maire exclu)	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	POUR	6

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE - BUDGET M 14**

Dressé par M. Charrard Michel et Mme BERCHE Dominique.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal

- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE :	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	POUR	7

#### **4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET M14**

Mme le Maire expose aux membres du Bureau que l'exercice 2012 a généré un excédent de fonctionnement de	85 338.10 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	61 528.66 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	146 866.76 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	-4 327.41€
Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à	- 12 109.02 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement.	16 436.43 €

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068	16 436.43 €
Solde disponible	130 430.33 €

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (compte R 002)	130 430.33 €

VOTE :	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	POUR	7

#### **5. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 M 49**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**SEANCE DU 22 MARS 2013 À 20 HEURES**

	Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		
		Résultats reportés		3 325.09 €	0.00 €		
Opérations de l'exercice	12 644.11 €	81 460.12 €	34 623.31 €	32 453.26 €	47 267.42 €	113 913.38 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>12 644.11 €</b>	<b>84 785.21 €</b>	<b>34 623.31 €</b>	<b>47 083.93 €</b>	<b>47 267.42 €</b>	<b>131 869.14 €</b>	
Résultats de clôture		72 141.10 €		12 460.62 €	0.00 €	84 601.72 €	
Restes à réaliser	85 500.00 €		0.00 €	0.00 €	85 500.00 €	0.00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>98 144.11 €</b>	<b>84 785.21 €</b>	<b>34 623.31 €</b>	<b>47 083.93 €</b>	<b>132 767.42 €</b>	<b>131 869.14 €</b>	
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>13 358.90 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 460.62 €</b>	<b>898.28 €</b>	<b>0.00 €</b>	

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOTE : (maire exclu)	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	POUR	6

**6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE – Budget M49**

dressé par M. Charrard Michel et Mme BERCHE Dominique

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE :	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	POUR	7

**7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET M49**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'exercice 2012a généré un déficit de fonctionnement de	2 170.05 €,
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	14630.67 €,
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	12460.62 €.
Le solde des résultats d'investissement s'élève à	-13358.90 €.
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement.	
Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :	
- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068	12 460.62 €
Solde disponible :	12 460.62 €
A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :	
affectation à l'excédent reporté (compte R 002)	0

VOTE :	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	POUR	7

**8. SUBVENTIONS DIVERSES**

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>2013</u></b>
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	31.00
ADMR BRESSE REVERMONT	180.00
APEL ST ETIENNE DU BOIS	80.00
ASSOCIATION REPAS	50.00
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	155.00
FOYER COOPERATIVE ECOLE DE LA DOMBES	50.00
MNT AVP COTISATIONS	16.00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE DE COLIGNY	50.00
ROUTE FLEURIE DU REVERMONT	122.75
SOU DES ECOLES CLASSE TRANSPLANTEE TREFFORT	120.00
SOU DES ECOLES PRIMAIRES DE COLIGNY	50.00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>904.75</u></b>

Une copie est donnée en séance à chacun des membres du conseil municipal de l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2013.

Et rappelle les taux 2012 fixés à :

Taxe d'habitation :	12.06 %
Taxe foncière (bâti) :	13.85 %
Taxe foncière (non bâti) :	44.77 %

Les taux 2013 seront fixés lors du vote du budget au prochain conseil municipal.

**9. QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

**A : INFORMATION DU SIE AIN SURAN REVERMONT et de SOGEDO**

Risque de coupure d'eau mardi 26 mars

**B : INFO MONTANT REDEVANCE CARRIERES DE ROISSIAT 2012** : 46 131 € pour 219 670 tonnes  
(rappel : 41 747 € pour 208733 tonnes en 2011 - 38 650 € en 2010 et 37 265 € en 2009).

**C : COMMISSION FINANCES**

Mardi 2 avril 2013 à 18 heures (commission élargie à tout le conseil).

**D : REPRESENTATION COMMUNALE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La loi du 31 décembre 2012, dite loi Richard, vise à revenir sur les règles limitatives de représentation des communes au sein de l'organe délibérant des EPCI ainsi que sur le plafonnement du nombre des vice-présidents instituées par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Ce nouveau texte contient la possibilité d'augmenter de 25% maximum l'effectif.

La CCTER avec ses 12 communes et une population de 9173 habitants a droit à 22 sièges + 5 sièges de droit = 27 sièges de droit. Avec la possibilité d'augmenter les sièges de 25% = 33 sièges maximum.

La CCTER prendra sa décision avant le 30 mars 2013, et les communes devront délibérer avant le 30 juin 2013. La décision sera prise si accord obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux. En cas de désaccord, le nombre de sièges de droit sera de 27.

**E : EXPERTISE FONCIERE**

Un administré a demandé une contre-expertise à son assurance Groupama pour l'arrivée d'eau en bas de son terrain qu'il estime être de la faute des travaux d'assainissement de Roissiat en 2011. Rappel est fait de la 1<sup>ère</sup> expertise du 11 juillet 2012 qui n'a pas permis de le prouver.

Une contre-expertise aura lieu le 10 avril à 15h par Thierry Valleix expert foncier et agricole.

Mme le Maire est chargée de missionner notre propre expert une nouvelle fois pour être présent.

Fin de réunion à 23 h 00.

Prochaine réunion de conseil fixée au MARDI 09 AVRIL 2013 à 20 heures.